

Séance du 21 Novembre 2014

VILLE DE THUMERIES



☎ 03.20.16.85.95
☎ 03.20.16.85.90
2, rue Léon Blum
59239 THUMERIES

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22
Nombres de suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Convocation du 5 novembre 2014
Date d'affichage : 5 novembre 2014

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le XXXXXXX et publication du
XXXXXX

Délibération N° 06-14-50

Présidence de Monsieur Jean-Claude COLLERIE, Maire

Membres élus le 23 MARS 2014.

Etaient présents :

M. VERHELLEN Jean-Paul, Mme DOIGNIES Frédérique, M. HUCHIN Jean-Paul, M. CARPENTIER André, M. CROXO Pierre, Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. MEYNCKENS Patrick, M. CARLIER Jean-Louis, Madame ABELLETT Murielle, Mme CORTON Nadine, Mme MICHEL Fabienne, Mme TOURNEUR Nathalie, M. BIENKOWSKI Renaud, M. KAMINSKI Reynald, Mme BILLOUARD Kathia, M. MERCIER Guy, M. FOUQUET Hervé, Mme DERBAY Savéria, M. ARCHIE Patrick, Mme DELEDICQUE Sylvie.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame CAUCHY Michèle donne pouvoir à Madame BOURGHELLE-KOS Nadège, Monsieur LAGACHE Frédéric donne pouvoir à Madame MASQUELEZ Corinne, Madame WALLYN Christèle donne pouvoir à Madame DERBAY Savéria, Madame RUBY Valérie donne pouvoir à Madame TOURNEUR Nathalie, Monsieur VAN MEENEN Laurent donne pouvoir à Monsieur CARPENTIER André

A été nommé(e) secrétaire de séance : Madame BOURGHELLE-KOS Nadège

OBJET : FIXATION DES TARIFS – REMPLACEMENT DU MATERIEL PRETE DANS LES SALLES DES FETES MUNICIPALES EN CAS DE CASSE

Le conseil municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que les tarifs n'ont pas été actualisés depuis l'année 2000,

Considérant que les tarifs n'ont fait l'objet que d'une conversion lors du passage du Franc à l'Euro,

Il est proposé à l'assemblée d'adopter les tarifs suivants :

- 2,30 € unitaire pour la casse d'assiettes plates, creuses et à dessert, de couteaux, ou de tasses à café
- 1,60 € unitaire pour la casse de soucoupes, verres, flutes, fourchettes, cuillères et cendriers
- 6,10 € unitaire pour la casse de grandes assiettes
- 3,10 € unitaire pour les couteaux à steak, les salières et poivrière

POUR COPIE CONFORME.

SUIVENT LES SIGNATURES.

Le Maire,

Jean-Claude COLLÉRIE.